

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2020

---

CONGÉ POUR DÉCÈS D'UN ENFANT - (N° 2981)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N° 6

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 1ER BIS

À la seconde phrase de l'alinéa 8, substituer deux fois au mot :

« vingt-cinq »

le mot :

« vingt ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de cohérence.